



**MORVAN**  
sommets & grands lacs  
communauté de communes

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°005-8-2023

### OBJET : Décision modificative budgétaire n°1 – Budget annexe SPANC

**Date de convocation : 17/11/23**  
**Nombre de conseillers : 50**  
**En exercice : 50**  
**Présents : 36**  
- Titulaires : 34  
- Suppléants : 2  
**Absents : 14**  
- Dont représentés : 11  
**Votants : 47**  
- Pour : 47  
- Contre : 0  
- Abstention : 0  
**N'ayant pas pris part au vote : 0**

#### Présents :

- Mesdames Christine PIN, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Martine DAOUST, Fabienne PETITRENAUD, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Laurence GUILLAUME, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Philippe DAUVERGNE, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Laurent LIBRERO, Georges FLECCQ, Sébastien DAVIOT, Abel MOURA ;

**Pouvoirs :** Marie-Christine GROSCHÉ à Christine PIN, Brigitte DUVERNOY à Eric GALLOIS, Jean-Sébastien HALLIEZ à Emmanuel RABEUX, Serge DUSSAULE à Brigitte GAUDRY, Yasemin DOGAN KUKUK à André BUTTIGHOFFER, Sandrine DURAND à Chantal-Marie MALUS, Jean-Max GLORIFET à Eric JUSSIÈRE, Marc BONNOT à Daniel MARTIN, Patrice JOLY à René BLANCHOT, Bernard DETILLEUX à Jean-Luc BLANDIN, Jean-Luc VIEREN à Philippe DAUVERGNE

**Secrétaire de séance :** Christine PIN

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu la délibération n°030-4-2023 du conseil communautaire en date du 13 avril 2023 approuvant le budget annexe SPANC 2023 ;

Considérant qu'une ouverture de crédits au chapitre 67 est nécessaire pour permettre l'annulation de titres émis par erreur lors du précédent exercice budgétaire et que la décision peut être équilibrée par la diminution des chapitres 012 et 65 ;

#### LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC comme suit :

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
<b>Section de fonctionnement</b>				
Chap 012 - Art 6215 - Personnel affecté par la CC	1 800,00 €			
Chap 65 - Art 6541 - Créances admises en non-valeur	750,00 €			
Chap 67 - Art 673 - Titres annulés		2 550,00 €		
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>2 550,00 €</b>	<b>2 550,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président  
René BLANCHOT



Le secrétaire  
Christine PIN

